# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,

VENDREDI MATIN, 21 MARS.


## AFFAIRE DU MEMPHIS EL PASO.

On sait qu'une instruction criminelle a été suivie à l'occasion de l'émission sur les marchés français des titres de la société du Memphis el Paso Transcontinental Pacific Railroad.

A la suite d'une longue instruction, six inculpés ont été renvoyés devant la police correctionnelle sous la prévention d'avoir commis le délit d'escroquerie en employant des manœuvres frauduleuses pour faire croire à la valeur des titres de cette société et en avoir, par les mêmes manœuvres, provoqué et facilité les négociations.

Au nombre de ces manœuvres figuraient l'emploi de certificats et d'attestations qui ne seraient point émanés des autorités auxquelles ils étaient attribués.

Cette affaire a été appelée le 28 février à l'audience de la 7e chambre, présidée par M. Chevillotte.

Il est procédé à l'appel des prévenus. Ce sont:

1° Le général Fremont, ancien membre du Congrès américain qui, comme on sait, a été deux fois candidat à la présidence des Etats-Unis;

2° Auffermann, agent de la Société américaine;

3° Gauldrée, dit Boilleau, ancien consul général à New York et à Lima;

4° Probst, agent général de la Société Transcontinental en France;

5° Lissignol, ingénieur en second de la Société;

6° Crampon, rédacteur du journal *la Finance*;

7° Poupinel, associé de Paradis, directeur de *la Semaine financière*.

Le sieur Paradis avait été lui-même impliqué dès le début dans l'instruction, mais sa mort a mis fin aux poursuites.

A l'appel des inculpés, MM. Gauldrée-Boilleau, Lissignol, Crampon et Poupinel répondent seuls, et le débat est engagé contradictoirement avec eux. On dit aussi que plusieurs parties civiles doivent intervenir aux débats; ils sont assistés par Mes Victor Lefranc, Dufour et Liouville.

A l'appel du nom du général Fremont, Me Allou se lève:

"Messieurs, dit-il, il y a quinze jours seulement que j'ai appris que le général avait été cité devant le tribunal par une assignation remise au parquet du procureur de la république, et je vois sur le dossier d'audience, à la suite de son nom, cette mention: "En fuite." Je ne m'explique pas cette manière de procéder. Il est de notoriété que le général habite l'Amérique, et qu'il était facile, par voie diplomatique, de lui faire parvenir une citation.

"Dès que j'ai eu connaissance de la citation pour l'audience d'aujourd'hui, je lui ai adressé une dépêche télégraphique, et il m'a répondu que, prévenu trop tard, il lui était impossible de se rendre à l'audience d'aujourd'hui. Comme je savais que l'affaire devait être remise au 4 du mois prochain, je lui ai envoyé une seconde dépêche, et il m'est impossible de savoir si le général arrivera pour cette indication.

"M. le président.—Le tribunal statuera sur la situation du général."

Le tribunal donne défaut contre Auffermann et Probst.

L'affaire est remise au 4 mars pour engager les débats. On croit que cette affaire, dans laquelle un grand nombre de témoins ont été assignés, occupera sept à huit audiences.

(*Gazette des Tribunaux.*)

CONSERVATION DU JUS DE CANNE PAR LE FROID..... A la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Boussingault a signalé le fait important de la conservation du bouillon de bœuf et du jus de canne à sucre, soumis, pendant quelques heures, à une basse température; c'est sur ce procédé que M. de Saint-Cricq Casaux a adressé une observation. Il a fait remarquer que ce fait est, en réalité, très différent de celui de la conservation des animaux trouvés, après plusieurs siècles, dans les glaces des régions arctiques. Les animaux congelés subitement à l'époque glaciaire sont toujours restés dans cet état, jusqu'au moment où ils sont sortis de leur enveloppe de glace, tandis que, dans l'expérience de M. Boussingault, les liquides, après avoir été soumis quelques heures seulement à une température de 29 degrés au-dessous de zéro, sont restés ensuite dans des flacons bouchés, à une température supérieure à zéro. Ce fait semble bien plus remarquable que l'autre, et il est permis de supposer qu'on pourra en faire des applications utiles.

— Après la question de la houille, on vient de soulever en Angleterre la question des chevaux. Des hommes spéciaux prétendent que la race des chevaux anglais dégénère et que la reproduction ne suffit plus aux besoins de l'agriculture et de l'armée.

La question a été portée devant la Chambre des lords par le comte de Rosebery, qui a demandé l'institution d'une commission royale pour faire une enquête. Entre autres motifs il alléguait que, dans le cas d'une guerre, on ne trouverait pas dans le pays assez de chevaux pour l'armée.

Lord Granville a contesté les appréciations du comte de Roseberry, mais il a consenti à la nomination d'une commission parlementaire qui étudiera la question.

SAINT-CLOUD CAPITALE.—Un vaste projet est à l'étude, et nous croyons être en mesure d'affirmer qu'il est tout entier de l'initiative de M. le président de la République.

Il s'agit de la transformation de Saint-Cloud en ville parlementaire; on y construirait deux monuments destinés aux deux Chambres, et un pied-à-terre pour le chef de l'Etat. M. Thiers a établi lui-même tous les plans, en faisant ressortir tous les avantages stratégiques de ce point.

Saint-Cloud, situé aux portes de Paris, réaliserait le rêve d'une capitale sans populace à proximité d'une capitale intellectuelle, financière et industrielle de la France. Séparé du centre tumultueux par le pont de Saint-Cloud, qui peut être facilement supprimé, cette localité est protégée puissamment par le fort du Mont-Valérien, qui domine toutes les voies qui y conduisent.

C'est un projet réalisable.

— Nous avons vu hier l'objet qui sera la merveille de l'Exposition universelle de Vienne: c'est une montre en cristal de roche.

Elle a coûté trente ans de travail à un ouvrier mort il y a déjà de nombreuses années; cet ouvrier s'appelait Rebeller et travaillait dans les ateliers de Breguet l'ancien. Il conçut un jour la folle idée de construire une montre dont toutes les parties seraient en cristal de roche, moins le grand ressort bien entendu.

Il mit trente ans à la confectionner, comme nous l'avons dit; toutes les pièces en cristal sont tenues par des vis, également en cristal de roche, et la montre est à échappement Duplex, un des plus difficiles à établir.

Pendant qu'il exécutait ce projet fou, il devint éperdûment amoureux d'une jeune fille qu'il épousa et à laquelle il légua en mourant ce merveilleux bijou qu'il estimait 50,000 francs. Madame Rebeller ne voulut jamais s'en défaire; elle mourut d'une façon tragique: un jour qu'elle allait garnir de fleurs la tombe de Rebeller, elle fut écrasée par le cheval d'un garde municipal.

Un des grands horlogers de Paris vient d'acquérir de ses héritiers cette œuvre de patience et de recherche; il va l'exposer à Vienne, où elle représentera dignement l'horlogerie française; elle est cotée pour la vente 10,000 francs.

Nous engageons le possesseur de ce travail unique à la livrer, avant son envoi en Autriche, à la curiosité des Parisiens dans l'un des magasins du Palais-Royal.

—Nouvelles du Japon, empruntées au *Courrier de France*, d'après les journaux anglais:

Le mouvement en faveur de l'éducation fait de rapides progrès. Dans presque tous les districts des écoles ont été établies. Le gouvernement du mikado a publié plusieurs ordres, entre autres une défense de jouer au cerf-volant, de cracher dans les rues et de se servir de coiffeurs.

Ce dernier ordre exprime que chaque femme doit se coiffer elle-même. Il est défendu d'avoir des tapis dans les appartements. L'usage des tapis est considéré comme un luxe engendrant la paresse. Plusieurs journaux viennent de paraître dans la langue nationale. Le calendrier japonais est assimilé à celui de l'Occident. Le mikado a établi un ordre de chevalerie, semblable à l'ordre du Bain d'Angleterre. Des clubs ont été organisés sur le modèle de ceux des boulevards de Paris. Des tuyaux de gaz ont été posés dans tout Yokohama.

— Une histoire d'ambulance:

A Lyon pendant la guerre, dans un hôpital, se trouvait pour donner des soins aux malades, une sœur de Saint-Vincent-de-Paul d'une incomparable beauté.

Un matin elle se présente près d'un blessé, une tasse de tisane à la main; malgré toutes ses exhortations, elle ne peut parvenir à lui en faire prendre le contenu.

Le blessé refuse, et, enfin, impatienté de l'insistance de la sœur, s'empare de la tasse et la lance par terre.

La sœur ramasse les débris de la tasse sans dire mot, puis en reprend une autre et revient à la charge.

— Allons dit-elle, buvez, cela vous fera tant de bien!

— Laissez-moi, je n'en veux pas!

— Voyons, dit la sœur, les larmes aux yeux, obéissez, je vous en supplie, je suis la fille du bon Dieu!

Le malade la regarde et lui répond un peu ému et en souriant:

— Que je voudrais donc être son gendre!

Il prit cette fois la tasse et consentit à se laisser soigner.

—Dans une tournée électorale, un agent radical entre dans un cabaret transformé en club pour la circonstance, et avisant un villageois:

— Nous posons la candidature Renan, dit-il.

—Renan! reprit le paysan, qu'est-ce que ça?

—Renan! eh bien! c'est un auteur qui fait des livres, un vrai, quoi!

—Ah! y fait des livres. Et quels livres a-t-il faits?

—Eh bien! la *Vie de Jésus*.

—La *Vie de Jésus*! Un clérical! N'en faut pas.

## FAITES-MOI FUSILLER TOUS CES GENS-LA.

On lit dans le *Journal de Bordeaux*:

Nous recevons communication de la lettre suivante, dont l'insertion, demandée à la *Gironde*, a été refusée:

Versailles, 28 février 1873.

A monsieur le rédacteur en chef du journal la *Gironde* (Bordeaux).

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous écrire pour rectifier les articles nombreux et inexacts publiés dans votre journal, au sujet des incidents qui se sont produits dans les séances du 30 janvier et des [illegible] février.

Je ne discuterai pas plus avec vous, monsieur, qu'avec M. Challemel-Lacour, l'heure et le jour où le drapeau rouge a été enlevé à Vénissieux par mes mobiles. Cette date n'a aucune importance. L'essentiel à savoir est que l'enlèvement de cette ignoble loque a été l'origine de la haine vouée à mon bataillon par les autorités improvisées à Vénissieux, et la cause principale du rapport adressé par elles à M. le préfet de Lyon.

J'ai dit et je répète que M. Challemel-Lacour avait envoyé ce rapport au général Bressolles avec l'annotation:

*Faites-moi fusiller tous ces gens-là.*

Signé: CHALLEMEL-LACOUR.

J'ai déclaré avoir vu de mes yeux cette annotation.

M. le général Bressolles m'a adressé, le 8 février, la lettre que j'ai lue devant l'Assemblée et qu'il eût été de votre devoir de reproduire dans votre journal, si vous aviez agi avec un sentiment de justice et d'impartialité.

Dans le cours de cette lettre, M. le général Bressolles écrit:

"Je ne puis qu'affirmer votre récit purement et simplement.

"Oui, au rapport adressé contre vous et votre bataillon, qui m'était envoyé par le préfet, se trouvait l'annotation suivante:

"*Faites-moi fusiller tous ces gens-là!*

Signé: CHALLEMEL-LACOUR."

Telle est, dans son importance, le fait attesté par moi et confirmé par le général Bressolles.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le rédacteur, qu'il eût été plus utile, *pour le parti que vous défendez*, de flétrir franchement dans cette circonstance la conduite inqualifiable de Challemel-Lacour, et de ne pas chercher par esprit politique à ternir la gloire des enfants de Bordeaux qui ont su mériter l'estime et l'affection des habitants des villages qu'ils ont traversés, et qui, pendant toute la campagne, ont fait plus qu'on n'était en droit d'attendre de leur âge et de leur inexpérience.

Quels que soient vos sentiments à cet égard, et puisque, tout en accusant injustement mes bons officiers et mes soldats, vous avez jugé bon de ne pas faire connaître à vos lecteurs les renseignements que j'ai donnés et les pièces que j'ai fournies dans la séance du 16 février, je vous demande de publier dans votre prochain numéro la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser.

Vous ajouterez ensuite tous les commentaires qu'il vous plaira; mais en attendant je vous prie de me reconnaître le droit d'exiger de votre part cette réparation.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération,

JOSEPH DE CARAYON-LATOUR.

## LA BANDE GELINIER.

Nous lisons dans le *Figaro*:

La police a arrêté hier trois complices de la bande Gelinier.

Ces trois individus ont été amenés hier, vers deux heures après-midi, à la préfecture de police. Ils étaient dans des voitures de place, avec des agents qui, par précaution, leur avaient mis les menottes.

Ce sont des malfaiteurs très dangereux, et la police a fait une bonne capture.

Ce ne seront pas les derniers.

Touzard et David, les deux employés du ministère des finances qui faisaient partie de la bande de Gelinier, étaient entrés au ministère quelques jours après la chute de la Commune. Ils n'étaient pas commis, mais seulement auxiliaires. Tous les deux travaillaient au *Bureau des pensions*, 3e classe, dans deux pièces séparées par une cloison.

Ils étaient exacts aux heures de bureau, très polis envers tout le monde, mais peu communicatifs. On avait remarqué, depuis quelque temps, qu'ils faisaient fort peu de besogne, et on avait attribué à la paresse ce manque d'activité. A tout moment on les surprenait sommeillant dans leurs fauteuils. Il y a une quinzaine de jours, leur chef de bureau à qui on réclamait un travail en retard, répondit:

— Ce n'est pas ma faute; j'ai deux employés qui ne font que dormir toute la journée.

— La *Gazette des Tribunaux* fait connaître par suite de quelles circonstances l'autorité a été mise sur la trace de la bande qui avait pour chef Gelinier et dont nous avons mentionné l'arrestation:

"Dans les premiers jours du mois de décembre dernier, un des nombreux maraîchers du département de Seine-et-Oise, qui approvisionnent les marchés de Paris, avait été trouvé mort dans sa voiture sur la route de Nanterre à Saint-Germain; on constata qu'il avait été étranglé et dépouillé de tout ce qu'il possédait.

Quelques jours après, vers neuf heures du soir, les pontonniers de garde au pont de service qui conduit de Chatou à Saint-Germain aperçurent une charrette dont le cheval marchait de côté et d'autre et paraissait n'être plus conduit.

Ils s'approchèrent de la voiture et virent, étendu sur la paille, un homme qui était mort et dont la face apparaissait fortement congestionnée.

Un médecin fut appelé, et après un rapide examen fait à la lueur d'une lanterne, il pensa que cet homme était mort d'une attaque d'apoplexie.

Cet homme était un nommé Goyard, cultivateur à Flins, près de Meulan. Son corps y fut transporté, et il allait être procédé à l'ensevelissement, quand un parent de Goyard s'approcha pour lui faire un dernier adieu. En le regardant, il crut remarquer sur le cou des empreintes de strangulation. Il fit appeler un médecin, et l'homme de l'art, après un examen minutieux, déclara que Goyard avait reçu la mort par strangulation. Cette conclusion fut bientôt confirmée par l'inspection des vêtements de la victime et de la charrette dans laquelle il était monté. On constata en effet que ses poches avaient été arrachées, et on retrouva dans la paille de la voiture un foulard tordu qui avait servi à la strangulation.

Ce crime, rapproché de celui commis quelques jours auparavant dans les mêmes circonstances, sur la même route, ne permit pas de douter que les coupables devaient être les mêmes; mais aucun indice ne permettait de se mettre immédiatement sur leur trace.

Plusieurs jours après, un maraîcher, nommé Coclin, habitant, comme Goyard, la commune de Flins, revenait de Paris, monté dans sa voiture, lorsqu'arrivé à peu près à l'endroit où les crimes précédents avaient été commis, il fut assailli par plusieurs individus qui montèrent rapidement dans la voiture, et tandis qu'un de ces hommes lui enlevait la bourse qui contenait 90 fr., les autres cherchaient à l'étrangler à l'aide d'un mouchoir; mais Coclin, homme vigoureux et résolu, les précipita de la voiture, et fouettant son cheval, put se soustraire à leur poursuite. Deux des malfaiteurs avaient laissé leurs casquettes dans la voiture.

Des enquêtes furent ouvertes dès le lendemain, et on apprit que peu d'instants après la tentative de la veille, deux individus âgés de vingt ans environ s'étaient présentés nu-tête dans une boutique de Rueil, et y avaient acheté deux casquettes.

Toutes ces circonstances donnèrent à penser que ces malfaiteurs avaient pour lieu habituel de leur rendez-vous Rueil, Nanterre et Courbevoie; en conséquence, des surveillances furent exercées sur ces divers points.

A quelques jours de là, des jeunes gens qui s'étaient rendus dans une maison publique de Courbevoie se prirent de querelle, et, s'armant chacun de leurs couteaux, allaient se précipiter l'un sur l'autre, lorsqu'ils furent arrêtés et conduits au dépôt de la préfecture. Une fille de cette maison, qui a le surnom singulier de "la Vengeance," déclara aux agents que le motif de la querelle était le partage d'une somme de 90 fr.

Ce chiffre, qui représentait exactement la somme volée l'avant-veille au maraîcher Coclin, éveilla naturellement l'attention, et ce fut là le premier indice, qui complété par des déclarations ultérieures, a ouvert la voie dans laquelle s'est dirigée plus tard l'instruction."

MORT DU DOCTEUR MARCHAL DE CALVI.—M. le docteur Marchal de Calvi a succombé à l'attaque d'apoplexie dont il avait été frappé il y a environ quinze jours.

Le *Gaulois* publie à ce sujet les détails suivants:

Pendant les derniers jours, M. Marchal de Calvi avait retrouvé en partie sa connaissance et avait même pu prononcer quelques paroles, bien qu'un côté du corps fût paralysé. Dans un de ses moments de lucidité, le malade avait pu demander qu'on fît venir un ecclésiastique qu'il avait connu dans les ambulances pendant la guerre et pour qui il avait conçu une vive sympathie.

Nous pouvons, malheureusement, raconter maintenant les conditions dans lesquelles l'attaque d'apoplexie a frappé M. Marchal.

Il rentrait chez lui, à sept heures du soir, avenue de l'Impératrice, et demandait, suivant son habitude, au concierge, de lui remettre ses lettres, et, comme d'habitude aussi, il se mit à ouvrir son courrier dans la loge afin de pouvoir repartir aussitôt pour le cas où un malade aurait réclamé des secours immédiats.

Tout à coup—il était assis et lisait à la lueur du bec de gaz—il releva la tête comme s'il venait de recevoir violemment un coup imprévu.

—Qu'est-ce que j'ai? dit-il tout haut.

Il se leva, se dirigea vers la cheminée, se plaça devant la glace et se regarda la langue. Il prononça alors ces seules paroles:

—Je suis perdu!

Puis il revint seul jusqu'au fauteuil qu'il venait de quitter.

A peine s'était-il assis qu'il perdait connaissance.

Depuis ce jour, les médecins qui s'empressaient autour de son lit n'avaient conservé aucun espoir.

Nous renonçons à peindre le désespoir dans lequel sont plongées Mme Marchal et sa fille, Mme la comtesse de Mesnard.

## LA MESURE DE M. THIERS.

M. Bertall, en trois coups de crayon, esquisse un portrait du citoyen le plus haut placé de France. Ce portrait, vu de dos, est excessivement ressemblant néanmoins. Je ne saurais le décrire; il faut ouvrir la *Vie parisienne* et le regarder. Fantaisie, mieux que ce croquis accompagné d'une fort amusante fantaisie: les Trente sont en train de prendre mesure de l'habit présidentiel autour du citoyen le plus haut placé.

M. Adolphe. — Cher monsieur Batbie, vous seriez bien aimable de me tenir la manche un peu large. Faites que je ne sois pas gêné dans les entournures.

M. Batbie. — Je pense à tout, monsieur [illegible]

M. Adolphe.—J'y tiens beaucoup, vous savez, cher ami. Monsieur Baragnon, veuillez, s'il vous plaît, prendre exactement la mesure du tour de ma taille.

M. d'Audiffret. — Pardon, M. Adolphe, mais ne croyez-vous pas qu'il faut se tenir un peu plus dans la généralité? Nous ne sommes pas bien riches, et cet habit de président doit servir à d'autres que vous.

M. Adolphe, (souriant).—Ce n'est pourtant pas une raison pour que j'en souffre. Pourquoi donc alors ne pas prendre mesure sur une guérite? Voyez à ce que les basques ne tombent pas trop bas.

On discute ensuite la couleur de l'habit. L'un le veut blanc, l'autre bleu, l'autre rouge. Pour les mettre tous d'accord, M. Thiers choisit le marron. Puis on s'occupe du pantalon, puis on arrive aux lunettes:

M. Raoul Duval. — Mais un président n'est pas forcé de porter des lunettes.

M. Adolphe.—Mille pardons, cher monsieur, un président véritable ne saurait se passer de lunettes. Je le déclare, sans lunettes, rien de fait.

M. Grévy.—Des lunettes un peu bleues alors.

M. Arago.—Un peu roses serait chose préférable.

M. Adolphe.—Ni bleues ni roses, des lunettes comme les miennes suffisent parfaitement. Maintenant le chapeau: la couleur est indifférente, pourvu qu'il soit gris.

M. d'Audiffret.—Mais cependant....

M. Adolphe.—Il n'y a pas de mais, c'est comme ça. Vous voyez, il est impossible d'être plus accommodant.

M. Baragnon.—C'est bien vrai.

M. Adolphe.—Ainsi donc, c'est entendu, nous voilà d'accord. Du moment que tout est fait sur ma mesure, ça me va. La première chose, dans l'intérêt général, c'est que je ne sois pas gêné.

Mes bons amis, ayez bien soin des entournures et des manches, j'y tiens beaucoup.

Plus tard, bien plus tard, les autres, s'il y en a, prendront leurs mesures comme ils l'entendront, ça les regarde.

Bien des choses de ma part au roi Amédée!

## UNE FAMILLE D'HALLUCINÉS.

Un fait extraordinaire, qui a impressionné vivement les populations de la contrée, vient de se produire dans un petit village des Bouches-du-Rhône, à Maillane, près Tarascon.

Une famille de paysans, composée du père, de la mère et de deux filles, habitait une ferme connue sous le nom de Mas de Daillan.

Le jour de sainte Agathe, fête votive de Maillane, 10 février, la fille aînée, belle personne de vingt ans, portait à la procession la bannière de la patronne du village, on vit cette jeune fille fondre en larmes à diverses reprises.

Le père lui-même, un bonhomme illétré et peu religieux, déclara à plusieurs reprises, que des *visions* lugubres l'avaient forcé de sortir du bal et du café. Quant à ses filles et à sa femme, au lieu de prendre part aux divertissements de la fête, on les vit tout le jour prier ensemble, avec une ardeur fébrile, à tous les autels de l'église paroissiale.

Rentrés chez eux, ces pauvres gens édifièrent une chapelle dans leur habitation et commencèrent une sorte de neuvaine.

Le jeudi matin, 13 février, une rumeur étrange courut dans le pays. Un paysan était entré dans la maison et avait trouvé mortes les quatre personnes en question. Tout le village se porta sur le lieu, et là un spectacle singulier s'offrit aux yeux de la foule. Le père, la mère et les deux filles étaient assis l'un à côté de l'autre sur des chaises, en habits de dimanche, dans des attitudes extatiques, avec l'immobilité et l'apparence de la mort. Les visages étaient blafards, les yeux vitreux et grand ouverts, les mains jointes sur les genoux, la respiration invisible et insensible, et les corps pétrifiés par une rigidité cataleptique. On eût dit les images d'un musée de cire. Pour achever le tableau, les volets de la maison étaient fermés et un cierge brûlait sur la table.

Secoués de leur torpeur, ils revinrent à la vie l'un après l'autre, et, sous le coup d'une hallucination commune, ils racontent avec exaltation qu'ils avaient été mis dans cet état par des apparitions miraculeuses qui leur avaient annoncé un malheur affreux et imminent. "Prions, prions, répétaient la mère et la fille aînée, car le malheur approche, il va fondre sur nous." Et les quatre hallucinés tombaient à genoux ensemble, et puis se rasseyaient dans leur extase cataleptique.

Le père et la plus jeune sont revenus à la raison; mais la mère, prédisposée à l'aliénation par des antécédents de famille, est tombée en démence, et l'état mentale de la fille aînée donne des craintes sérieuses.

Les médecins locaux ont constaté le phénomène, et le parquet de Tarascon a fait lui-même une descente.

Le *Messager du Midi* reçoit de Marseille de nouveaux renseignements sur les hallucinés de Maillane.

Le mas de la famille Mistral est devenu le rendez-vous des curieux, et l'affluence des visiteurs est telle que la gendarmerie de Saint-Rémy s'est rendue sur les lieux pour prévenir tout désordre.

Du reste, le père et sa plus jeune fille âgée de 11 ans sont à peu près rétablis. Le premier s'est remis à ses affaires et la seconde joue sur la place publique avec ses jeunes amies.

Quelques médecins, attirés par la singularité du cas, se sont établis au chevet de la mère et de la fille aînée, mais malgré leurs soins intelligents, ces deux infortunées sont dans une situation inquiétante: la faiblesse de leur cerveau est encore aussi grande qu'aux premiers jours. Il y a là un commencement de légende dans notre Provence, où tout se poétise si facilement.

Depuis quelque temps les Mistral étaient en proie à une vague inquiétude, à une terreur mystique, que le moindre fait rendait encore plus aiguë.—Le père Mistral ayant été appelé à Barbantane, il y a quelques jours, fut retenu dans ce village par le mauvais temps et ne put rentrer que le lendemain. Dans la nuit, sa femme et sa fille crurent entendre des gémissements sur la route, et leur esprit troublé crut à un malheur; elles sortirent alors à demi-vêtues et se trouvèrent en présence d'un vagabond couvert de haillons qui se disait égaré.

Cette sorte d'apparition influa encore sur les malheureuses dispositions de ces deux pauvres créatures qui rentraient chez elles transies de froid.

Quelques jours après, une jeune enfant fit sous leurs yeux une chute terrible, et une cheminée s'écroula à leurs côtés.

Ce sont là les causes principales qui ont amené dans le cerveau de ces deux femmes une aussi terrible perturbation.


### ATTENTION!
### Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 54 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre, Savons de qualité supérieure. Savon de laitue extra à $1 la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

# COLD CREAM
RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine

$5,000 à celui qui prouverait — californienne ne rajeunit pas

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à Mme MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.

Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.

7 nov—1 an—D Me V

### LUMIERE, LUMIERE,
Machines à Gaz Barbarin,
PERFECTIONNÉES.

Pas de Feu. – Pas d'usage d'Acides.

AYANT acheté tout le matériel, les outils, etc., de la Compagnie du Gaz Barbarin de la Louisiane, dont les machines sont employées depuis deux ans, en ville et dans les campagnes, nous sommes à même d'offrir les appareils perfectionnés à une grande réduction de prix, en garantissant les machines qu'ils fonctionneront avec succès dans tous les climats.

Les Machines perfectionnées ne sont inférieures à aucune des autres sous le rapport du bon marché et de la sûreté.

Pour plus de détails, s'adresser à notre Fabrique et à notre salle de vente, No 2 du "Triangle Building" et No 285 de la rue Peters, Nlle-Orléans, ou, par lettre, au "Lock Box 798" du Bureau de Poste.

9 mars—1m F. ROBERTS, Surintendant.

GRAND DÉPOT DE LA
### BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIENIQUE
(approuvée des médecins)
CHEZ MM.
QUEYROUZE & BOIS
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée
LAURENT LACASSAGNE, Agent

## SPECTACLES, &c.

### Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Samedi, 22 Mars 1873—A Midi précis.

LE SONNEUR DE ST. PAUL, Drame en 4 actes. [illegible]

BATAILLE DE DAMES, comédie. LA CONSIGNE EST DE RONFLER, vaudeville en 1 acte. LE PIANO DE BERTHE, comédie en 1 acte. 21 mars

### Théâtre St-Charles.

Propriétaire..........BEN DE BAR

Bénéfice du célèbre acteur DOMINICK MURRAY.

Vendredi Soir, 21 Mars,

ESCAPED FROM SING-SING.

Dominick Murray dans cinq rôles.

Samedi — Matinée MURRAY.

L'ouverture commence à 7 heures et demie. 21 mars

### Théâtre des Variétés.

Vendredi, 21 mars.

Bénéfice offert à LAWRENCE BARRETT,

La célèbre comédie, THE WONDER.

Samedi, Matinée—HAMLET.

Samedi Soir—THE WONDER.

—Lundi 24 Mars—
Bénéfice de Frederic Robinson.
—Mercredi, 26 mars—
Bénéfice de Loraine Rogers.
—Jeudi, 27 mars—
Bénéfice de Lee S. Lynch.

21mars—GP

### Académie de Musique.

Cinq soirées seulement
Et une Matinée samedi.

Mercredi, 19 mars 1873.
BÉNÉFICE DE MLLE. LOUISE HAWTHORNE,

NOBILITY, pièce écrite expressément pour MLLE. LOUISE HAWTHORNE qui sera secondée par toute la troupe dramatique de l'Académie.

Jeudi soir, 20 mars,
THE DREAM AT SEA, drame dans lequel figure toute la troupe.—A REGULAR FIX, vaudeville.

Vendredi, 21 mars,
Bénéfice de J. Wesley Hill. — JESSIE BROWN, drame militaire. — BLACK-EYED SUSAN, drame nautique.

Samedi, à midi—JESSIE BROWN.

Samedi soir—Bénéfice de ROLAND REED. COUSIN'S HAN'S VISIT TO MARDI GRAS; NILSSON et THE LONE STAR OF TEXAS.

Dimanche, magnifique spectacle.

Lundi, 24 mars—Début de la troupe comique de W. S. CAVANAUGH. 19mars

GRAND ATTRAIT
SALLE DES ODD-FELLOWS.
### Ménestrels Christy de Londres,
DU THEATRE ST-JAMES.

Une semaine seulement à partir de:
Lundi 24 Mars.
TROIS GRANDES MATINÉES
Mardi, Jeudi et Samedi,
Présentation des principales Etoiles des Ménestrels Ethiopiens dans un programme original et attrayant.

Hans, Keen et Alexander, les seuls champions "Tripple Jigists" en Amérique.

Harry Victor Leybourne, le roi des comiques de Londres.

Les grands comédiens Ethiopiens:
Billy Cotton, Billy Chambers,
George Williams, Charley Burgess.

Le quatuor canadien sans rival, dans leurs belles et nouvelles ballades.

Charles H. Rainforth, George Christy,
A. W. Bishop, Richard L. Dunning.

—Aussi—
Un orchestre splendide et une fanfare.

Prix d'entrée: $1. 50; Siéges réservés $1. 50.
Prix d'entrée aux Matinées 50 cts.

Billets en vente aux magasins de musique de L. Grunewald, 129, rue du Canal et de A. E. Blackmar, 201 rue du Canal.

Les portes s'ouvriront à 7 heures; on commencera à 8 heures. Matinées à Midi. 21mars—

### Le Grand Musée d'Anatomie,
Au No 40 de rue St-Charles.

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix en est de 25 cents. S'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

### RAFFINERIE PELTON,
Aux Nos. 122 à 130 de la rue du Magasin.

SUCRES RAFFINES, de toutes les qualités, en boucauts et en barils.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RECUITE, en barils, demi barils et barillets.

GOLDEN SYRUP NONPAREIL, DE LA LOUISIANE, en barils, demi barils et barillets.

A vendre en lots au gré des acheteurs.

Nous signalons à l'attention particulière du public le Sirop dit GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de Sucre de la Louisiane. Nous garantissons qu'il est parfaitement pur, sain et le meilleur sirop de table.

1 mars—1m

### Terres! Terres! Terres!

PLUS D'UN MILLION D'ACRES de terres de prix, sujets à l'Homestead Entry, situées dans la région des Opelousas et des Attakapas, renommées, fertiles en faveur des Etats-Unis par la compagnie du Grand Chemin de fer de l'Ouest. Une carte exacte des terres situées entre Brashear City et la base méridienne et une liste donnant une description des mêmes terres jusqu'à la rivière Sabine viennent d'être publiées. Elles sont en vente par M. H. Hance, aux bureaux de l'arpenteur général, à la Nlle-Orléans, Lne.

S'adresser au Lock Box 1031. Prix de la carte, $1; prix de la liste, $1.50.

On les expédiera, par la poste, sur réception du prix en traites sur le bureau de poste.

5 mars—1m mar 18

### BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

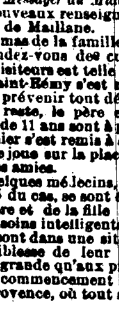

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19fév—1an

### RESTAURANT VICTOR,
185..........RUE CANAL..........185
Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février:

Dîners à $1 25.

Potage, quatre plats au choix.
Dessert, Café, une demi bouteille de vin.

Déjeuners à 75 cts.

Trois plats au choix, Dessert.
Café au Lait, ou demi bouteille de vin.

Comme par le passé les personnes qui le désireront pourront se faire servir à la carte, à des prix relativement minimes.

Servant compotes entre:
Bécasses de nuit, Faisans, Perdreaux, Chevreuils, Asperges, Truffes, Poulets, Pompanos.

On prend des pensionnaires au mois et à la semaine.

Salons particuliers.

Vu la modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant. 25 jan—3m

### Bouchons! Bouchons!

NOUS signalons à l'attention des metteurs en bouteilles, des brasseurs et des marchands, l'assortiment suivant, que nous venons de recevoir par la barque Mirline, de Marseille—

J. A. B. & CIE.

P. B. 30 balles de 10 et 15,000 Bouchons droits, demi-bouteilles.

[illegible]

Nous offrons le tout en quantités au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché.

A vendre par J. A. BLAFFER & Co.

Aux Nos 22, 26 et 30 de la rue Bienville, No 48 de la rue Gravier.

### Importation directe, par steamer Frankfurt.

AVIS AUX GOUTTEUX ET AUX RHUMATISANTS.

Véritable Liqueur et Pilules du Dr. Laville, préparées par Charles Accault, seul pharmacien et ex-associé du Dr. Laville.

*John G. Monroe, 50, rue Royale, seul agent pour les Etats-Unis.*

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis, aux goutteux et aux rhumatisants en général que nous venons de recevoir par une facture du célèbre remède "Laville" Liqueur et Pilules, [illegible]

G. DE FERIET & CO. 85, rue Royale.

Le public est prévenu de se méfier des contrefaçons. 27fév—1m

### MM. Sazerac de Forge & Fils,
d'Angoulême, (France).

Nous ayant nommé seuls agents, à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de leurs célèbres eaux-de-vie, nous sommes prêts à remplir les ordres pour l'importation directe, en douane ou en magasin, les droits payés.

THOS. H. HANDY, & Co.

27 fév—1m Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

### QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
toutes sortes de produits de l'Ouest.
Aux Magasins bleus.
Coin Vieille Levée et Bienville,
27 juil—1an Nlle-Orléans.

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 201 de la rue du Canal [illegible] PIANOS [illegible]

ED. L. ZELL. [illegible]

### ED. L. ZELL & CO.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, [illegible]

## DIVERS.

Bureaux de la Compagnie de Levées de la Louisiane [illegible]

Bureaux de la Compagnie d'Assurance [illegible] LUNDI, 21 avril prochain [illegible]

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands—No. 104 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 11 mars 1873.—Avis est donné que l'élection annuelle de cinq directeurs aura lieu au bureau de cette compagnie, le LUNDI, 7 avril 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. [illegible]

[illegible] AUJOURD'HUI [illegible]

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.
Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DEPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent l'an pour SIX mois ou plus longtemps, et TROIS pour cent l'an pour moins longtemps, mais dont moins un mois. Nlle-Orléans, 25 fév. 1873. 21 fév—3m

### Avis.

BUREAUX de la Succursale Louisianaise de la "Mound City Life Insurance Company," [illegible] No. 23 de la rue Carondelet, [illegible] E. B. SIMMES se retire de l'agence de la dite compagnie.

B. B. SIMMES.
F. H. HATCH.

Le soussigné continue l'agence de "Mound City Life Insurance Company," aux bureaux du No. 23 de la rue Carondelet.

9 mars—1m F. H. HATCH.

# LICENCES
—ET—
# TAXES DE VILLE.

LE soussigné fait savoir à ses clients qu'il se charge du paiement des LICENCES pour 1873, ainsi du paiement des TAXES DE VILLE arriérées—à des conditions avantageuses. Il a également en mains, pour les personnes qui désirent payer leurs Taxes elles-mêmes, des WARRANTS convenables qu'il vendra au plus bas prix du marché.

### J. CHAPUS,
No. 20, rue St. Charles,
26 fév—1m Entre Canal et Commune.

### H. BIER,
STOCK BROKER,
No. 22 Carondelet street, [illegible]
State and City Taxes paid at a liberal discount.
14 juin—1an

### The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:
### No 182 Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de 6% par Cent.
C. D. STURDEVANT, A. FAILLET, Caissier. Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

### Vente pour cause de départ.
### P. DEJAN,
Coin des rues Quartier et Dauphine.
QUITTANT les affaires, vendra un MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES [illegible]
13nov—1an

### INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON
No 178, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre
3aout—1an

### PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
A l'honneur d'informer le public que le transfert de son établissement [illegible] No 240 de la rue St. Philippe [illegible]
16fév—

Faïence! Porcelaine!
### Verrerie et Articles de Ménage,
à des prix raisonnables.

# E. F. MIOTON,
47..........RUE ROYALE..........47

AYANT en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.

Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. 9 fév—3m

### Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. Elle offre positivement aussi peu de danger que l'huile de baleine ou l'huile de saindoux.

Le point où elle prend feu est d'environ 300 degrés Fahrenheit.

On peut la passer, sans crainte, au-dessus du feu.

Elle ne prend pas feu et, conséquemment, n'est nullement dangereuse.

Elle ne fume pas et n'a pas d'odeur en brûlant. Si la lampe se casse, l'huile éteindra la flamme.

Elle est aussi économique que la meilleure huile kérosine.

Elle n'exige qu'un de nos becs.

Le gouvernement l'a adoptée pour les bâtiments de la marine, les navires, etc.

Elle est patentée et l'uniformité en est garantie.

Demandez la circulaire, qui donne tous les détails.

BOSTICK & SEYMOUR,
Seuls agents au Mississippi, en Louisiane, Alabama, au Texas et au [illegible]
Aux Nos [illegible] rue Poydras, Nlle-Orléans.

### COBB, DOLHONDE & CO.,
COIN WALNUT ET THIRD,
St. Louis, Mo.

### COBB, DOLHONDE & CO.,
Au No. 39 de la rue des Magasins,
Nlle-Orléans, La.

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

PROVISIONS, Farines, Whiskies, Café, Sucre, Toile d'emballage, Grains, Laine, Peaux.

Ils sollicitent les ordres et les consignations, font des avances sur les produits de l'Ouest et du Sud expédiés à leur adresse ou à celle de leurs amis de la Nlle-Orléans, de New York et de Liverpool. 20 déc—1an

### JULIUS LOEFFLER,
42..........RUE ROYALE..........42

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les vieilles installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 26déc—1 an

### E. H. REYNES & BRO.
Variety Alley—Cotton Exchange Building
Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres. Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati. Remises [illegible] télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco. [illegible]

### Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Bancker.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un ample assortiment de ses Chaudières [illegible] DE SOURNAC, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE, [illegible]
No 58, rue Union.

CONFISERIE
### ADOLPHE LEMANNE,
207..........Chartres Street..........207
Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPECIALITÉS pour Soupers noces, Gâteaux de Pyramides pour baptêmes, Bonbons dans plusieurs. [illegible] les plus modérés. 18 janv—1m

### Avis.

L'ÉLECTION annuelle de Président, de Vice-Président et de trois Directeurs [illegible] ASSOCIATION OF AMERICA, [illegible] DE LA LOUISIANE [illegible] Gravier, le LUNDI, 7 avril, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. [illegible]

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HEPP. CHARLES T. DUGAZON PIERRE CHASTEL, [illegible] MERILH.

# A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
## COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. | 23 ET 25 RUE BIENVILLE, NEW ORLEANS.

# Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
## MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
—ET—
IMPORTATEURS,
Nos. 23 ET 25, RUE BIENVILLE,
SEULS AGENTS DE
CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE GILLERY ET CARTE BLANCHE.
J. S. CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château.
COGNAC.
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY SUTTON
[illegible]
GAUTIER FRÈRES
[illegible]
La Rochelle.
GENIÈVRE.
Imperial Eagle—J. A. J. NOLET, SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
Vins Rouges en barriques de PAUL EMILE THOMAS & B. REIG [illegible]
Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc.
22 déc—

## VENTES JUDICIAIRES.

WM. CONNERY vs A. H. CORDTS.

CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4,327—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 [illegible] par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf de mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible] les biens ci-après désignés, [illegible]

ÉPICERIE. Le fonds d'une grocerie situé au No 10 de la rue Chartres [illegible] Premier District [illegible]

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 mars—29,28,29 [illegible]

PIERRE TISSÉ vs. JEAN AURIANNE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] je procéderai le MERCREDI seize d'avril, 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit: [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mars—16,17,[illegible]

LOUIS MATHE vs A. D. BERNOUDY, Agent de H. D. DE LA CROIX.

W. G. WILMOT & CO. vs. F. TREPAGNIER, Subrogé, vs HYPOLITE D. DE LA CROIX.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—Nos [illegible] MARDI, huit d'avril 1873, à midi, à la Bourse [illegible]

LOCOMOTIVE [illegible] Le bateau à vapeur [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 mars—7,18,26,[illegible]

BARTHELEMY BROUSSAY vs JOSEPH BARRÉ.

SIXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans — No 4,507 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: [illegible]

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN R. GLAY vs CHARLES OMER DE LIVAUDAIS

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,348 [illegible] MERCREDI, seize d'avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mars—16,23,—12,16 avril

DAWES & FANNING vs LION & PINSARD (Achille Lion & Isidore Pinsard.)

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible] MERCREDI, seize Avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 mars—[illegible]

WILLIAM S. RICHARDS vs EDOUARD [illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible] SAMEDI, vingt-deux mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Conditions dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON.

### Grande Vente de Propriétés Foncières.

Magasin en briques No. 28 rue Orléans, vis-à-vis de la place St. Antoine.

Quatre jolis cottages en bois et un terrain nu, Nos. 412, 414, 416, 418 et 420 rue Robertson, près du marché de l'Avenue St. Bernard.

Quatre beaux Terrains pour bâtir, au coin des rues Claiborne et Union.

A longs termes et intérêt modique.

Sans réserve à l'enchère publique.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 8 de la rue Carondelet.—SAMEDI, 5 avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants de la rue St. Charles, sera vendu, [illegible]

Propriété du Second District.

1.—Cette jolie maison en briques, à deux étages, au No. 28 de la rue Orléans [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt.

Propriétés au Troisième District.

2.—Trois terrains de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville [illegible]

[illegible]

### LA SEPTIEME
### Foire d'Etat de la Louisiane,
commencera le
Mercredi, 23 Avril 1873,
et se continuera sept jours.
### UNE GRANDE LOTERIE
pour aider
L'ASSOCIATION DES FAIR GROUNDS,
autorisée par la
Cie. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,
[illegible]

### 803 LOTS,
Dont un
### Gros lot de $5,000 00 en or,
montant en tout à
### $7,485 dollars,

[illegible]

### Billets, 50 cents,

Donnant droit au porteur à l'admission à la Foire et à une chance dans la grande loterie.

[illegible]

LUTHER HOMES, Secrétaire de l'Association de la Foire [illegible]

### GAZADE & CROOKS,
No 22 [illegible]
NEW-YORK.

Seuls agents aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., [illegible] EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO. [illegible] COGNAC [illegible]

WASHINGTON MORTON, [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR H. ROGER & CO.

Vente sans Réserve.

[illegible] Bottes, Souliers et Brodequins, Royauger les dernières arrivages du Nord.

PAR H. ROGER & CO.—H. ROGER, Encanteur [illegible] 600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Comprenant un bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Conditions à la vente. 21 mars

PAR LOUIS STERN & BROS.

### 600 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS. — M. STERN, Encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 21 Mars 1873, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 18 de la rue de Chartres — sans limite ou réserve—

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un bel assortiment qui convient au commerce de la ville ainsi celui de la campagne.

Conditions—à la vente. 21mars

PAR EUGENE TOURNÉ

Cerises à l'eau-de-vie, Vermouth, Sucre, &c.—Pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNÉ—SAMEDI, 22 mars 1873, à 10 heures A. M., au magasin No [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant. 21 mars

PAR GABRIEL LEAUMONT

Chapeaux en paille et en feutre, Habillements et Articles de toilette.

PAR GABRIEL LEAUMONT—Salle d'encan, 69 rue de Chartres — VENDREDI, 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible] lots chapeaux en paille et en feutre.

Aussi—Un grand assortiment d'habillements et d'articles de toilette pour hommes.

Conditions—Comptant. 21 mars

PAR PLACIDE J. SPEAR

Tombe de famille, neuve, au nouveau Cimetière St-Louis, rue de l'Esplanade, près le Bayou St-Jean.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No. 42 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 mars, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Hewlett, St-Louis, la tombe de famille, neuve, bâtie en briques, ayant deux caveaux, en marbre [illegible] dans le deuxième îlet du nouveau Cimetière St-Louis, rue de l'Esplanade, près le Bayou St-Jean. [illegible]

Conditions—Comptant. 21 mars

### VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE
entre héritiers d'âge.

Ilet de terre au faubourg Fortin, touchant aux Fair Grounds, du côté de la rue de l'Esplanade, et onze terrains touchant aussi aux Fair Grounds, du côté du chemin de Gentilly.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 42 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 mars 1873, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse d'Hewlett, St-Louis [illegible]

1° UN CERTAIN ILET DE TERRE [illegible]

2° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE [illegible]

TERMES ET CONDITIONS [illegible]

### MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
136 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, informe respectueusement sa clientèle [illegible]

H. BAUSSET.

### Hommes Mariés,
ARRETEZ ET RÉFLÉCHISSEZ!
Si vous mouriez demain.

COMMENT vos femmes pourvoiraient-elles à leurs besoins et à ceux de leurs enfants? [illegible]

Célèbres Machines à Coudre de Wilson.

[illegible]

PENDANT CINQ ANS GRATIS.

[illegible]

WILSON SEWING MACHINE Co.,
No 82 de la rue du Canal.
Nlle-Orléans, Lne.

### Le plus Grand Progrès du Siècle.
# $500,000
### TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.
### $100,000 pour $10 seulement.

En vertu d'une loi spéciale de la Législature, du 16 mars 1871, les Directeurs annoncent le Troisième Grand Concert au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky. Il aura lieu au "Library Hall", à Louisville, Ky., le Mardi, 8 Avril 1873.

[illegible]

LISTE DES CADEAUX:

[illegible]

PRIX DES BILLETS:

[illegible]

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, à Louisville, Ky.

S'adresser à R. FRANK MOORE, Au Bureau de Knickerbocker Life Insurance Company, No 2 rue Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

DOOLEY'S YEAST POWDER
[illegible] SOLD BY GROCERS

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, DES ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat [illegible]

Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, No. [illegible] New Street, New York.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE ET A CRÉDIT, DE Fusils de chasse à deux coups et Revolvers.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., A. Levy encanteur—Salle d'encan, au No 18 de la rue de Chartres—VENDREDI, 21 mars, à 10 heures [illegible] au No 21 rue de Chartres [illegible]

1,000 fusils de chasse, à deux coups et Lefaucheux, des meilleures qualités, importés récemment et qui seront tous vendus sans aucune réserve quelconque, à un crédit libéral.

Le susdit magasin est à louer.

Conditions libérales à la vente. 21 mars

PAR D. E. MORPHY.

Quincaillerie! Quincaillerie!

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 21 mars, à [illegible] heures du matin, dans leurs salles d'encan [illegible] des Magasins—[illegible] serrures, limes, ciseaux, cassetetes, marteaux, moulins à café, rabots, mèches, pinces, houes, couteaux à viande, violons et instruments, etc.

Conditions—Comptant. 20 mars

Groceries, Articles de fonds et de choix, Vins, Liqueurs, etc.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu LUNDI, 24 mars 1873, à 10 heures du matin, dans le magasin de la rue Tchoupitoulas, No. 32 [illegible]

Un fonds de groceries de choix et articles de fonds, vins, liqueurs.

Conditions libérales à la vente. 20 mars

PAR S. GUINAULT.

Vente Renvoyée.

Maison rue Morales, construite sur un grand terrain.

PAR S. GUINAULT, encanteur—bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 mars 1873, à midi, sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Morales, sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et le reste payable au crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente par devant O. De Armas, notaire public [illegible]

Maison en briques, d'encoignure, et deux Terrains contigus sur la rue Bagatelle.—Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 mars 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un LOT DE TERRE, formant encoignure des rues Bagatelle et Girod [illegible]

Un LOT DE TERRE contigu au précédent [illegible]

Un autre LOT DE TERRE, contigu au précédent [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et le reste payable à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, Not. Pub. [illegible]

Deux Propriétés rue de l'Union, près de la rue de l'Esplanade.

PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 mars 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

UN LOT DE TERRE mesurant [illegible]

UN AUTRE LOT DE TERRE attenant au précédent [illegible]

Vente pour cause de départ.

BEAUX MEUBLES.

L'ameublement complet de la résidence rue de l'Esplanade No. 105. Meubles de salon très riches, Meubles de chambre à coucher et de salle à manger. Bibliothèque-armoire à glace. Piano en bois de rose, grand format; Glaces françaises, Pendules en bronze. Ornements de cheminée. Tableaux. Chromos. Beaux tapis de Bruxelles. Rideaux.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—MARDI, 25 mars 1873, à 11 heures du matin, il sera vendu, à la résidence No. 105 rue de l'Esplanade [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente péremptoire: à l'encan, de quarante bons Terrains pour bâtir, situés dans le Premier District, formant près de deux îlets de terre, faisant face aux rues Gasquet, Palmyre, Banks, Tonti et Rochebiave, près la gare des chars à cheval de la rue de la Commune.

Un cinquième comptant, et 4 ans de crédit. Pour le compte de la succession de feu John Gauche.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 12 avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale [illegible]

1°. ONZE TERRAINS de prix, situés dans le Premier District de cette ville [illegible]

2. VINGT-CINQ TERRAINS de prix, pour bâtir [illegible]

[illegible]

Estate of John F. Butte individually and as partner of the firm of Butte & Ogden.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, March 18th, 1873.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of John F. Butte individually and as partner of Butte & Ogden, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition; That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to such Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law; That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of their estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the [illegible] day of [illegible] A. D. 1873, at 12 o'clock, A. M., at No. 41 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

March 19—[illegible]

Estate of William Polk, of Rapides.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE,—New Orleans, March 13th, 1873.—This is to give notice that a Warrant in Bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of William Polk, of the Parish of Rapides, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to such Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the Eighth day of April A. D. 1873 at 12 o'clock A. M., at No. 41 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

16 March—21 16 March & 8 April

N. FRECHOU vs F. SIZOT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans [illegible] LUNDI, [illegible] P. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une boulangerie connue sous le nom de "Boulangerie du Vieux Bassin," située rue Promenade Carondelet, près la rue du Bassin, dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 mars—[illegible]



L'Abeille

Bureaux,

VENDR

FE

PETIT-FI


[illegible]